

La nouvelle Lettre européenne des Ardennes

N° 11 Décembre 2019

Une Union plus verte, au service des personnes

Les orientations politiques présentées par la nouvelle Présidente de la Commission européenne, Ursula von der Leyen, devant le nouveau Parlement européen sont prometteuses.

Si les générations précédentes ont souhaité la paix en Europe, la prospérité, la libre circulation, les européens d'aujourd'hui aspi-

rent à vivre dans un environnement préservé et durable, dans une société qui protège mieux les personnes, où les nouvelles technologies sont bien utilisées, dans le respect de la démocratie.

Les six grandes ambitions d'Ursula von der Leyen prennent en compte ces aspirations.

Un pacte vert pour l'Europe. Pour aller vers un continent climatiquement neutre, un pacte sera proposé en début de mandature visant la neutralité climatique en 2050. Préservation de l'environnement naturel, système d'échange de quotas d'émission, taxe carbone aux frontières, soutien à l'économie circulaire, lutte contre les déchets plastiques, orientation des fonds européens favorisant une transition soutenable (agricole et industrielle), banque européenne du climat, sont les points forts de ce plan.

Une économie au service des personnes. À côté de l'approfondissement de l'Union économique et monétaire, le plan de la nouvelle Commission prévoit : le soutien aux petites et moyennes entreprises, un appel au Parlement européen à se prononcer plus fortement sur les questions de gouvernance économique, une mise en œuvre intégrale du socle européen des droits sociaux (conditions de travail, salaire minimum, etc.), une lutte renforcée contre la pauvreté, plus d'égalité femmes-hommes et de justice fiscale (dont la fiscalité des

grandes entreprises).

Les autres ambitions déclarées de la Présidente de la nouvelle Commission concernent : **l'adaptation à l'ère du numérique** (5G, intelligence artificielle, souveraineté technologique, etc.) ; **la protection du mode de vie européen** (valeurs fondamentales de l'Union, sécurité intérieure, régime d'asile européen commun, etc.) ; **un leadership renforcé sur la scène internationale** (commerce libre et équitable respectant les normes européennes environnementales et sociales, union européenne de la défense, parole unanime dans le monde) ; **un nouvel élan pour la démocratie européenne** (davantage de poids accordé aux citoyens (avec en particulier dès 2020 une conférence citoyenne sur l'avenir de l'Europe), partenariat renforcé avec le Parlement européen (notamment pour les négociations internationales), suppression de l'unanimité pour certaines politiques (environnementales, sociales, fiscales), mode de désignation des dirigeants institutionnels, etc.).

Ce plan enthousiasmant nécessitera une bonne cohésion de la Commission, mais aussi une collaboration pragmatique, non partisane, des autres institutions européennes. **À suivre +++**

Pour en savoir plus

https://ec.europa.eu/commission/sites/beta-political/files/political-guidelines-next-commission_fr.pdf

Cliquer ci-dessous pour retrouver les premiers numéros

[N° 1 janvier 2018](#) (signes de qualité des produits alimentaires : AOP, IGP, STG ; Erasmus+)

[N° 2 mars 2018](#) (les logos Bio ; les fonds européens)

[N° 3-4 mai-juillet 2018](#) (le marquage CE ; les travailleurs transfrontaliers ; le Parlement européen)

[N° 5 septembre 2018](#) (le marquage des œufs ; la Commission européenne)

[N° 6 novembre 2018](#) (les additifs alimentaires ; le Conseil européen)

[N° 7 janvier 2019](#) (la vente de médicaments sur internet ; la transposition en France des directives européennes)

[N° 8 mars 2019](#) (ce que font les députés européens)

[N° 9 mai 2019](#) (l'Europe sociale ; les objets en plastiques)

Numéro spécial (mai 2019) (L'Union européenne, comment ça marche. Combien ça coûte, qui paie et pour quoi faire. Les pouvoirs des citoyens au sein de l'UE)

[N° 10 octobre 2019](#) (Le passage de relais. Bilan de la mandature 2014-2019. La flotte RescUE. Protection des données. EU-Afrique. Universités européenne. Erasmus +.

**Pour toute information, contacter
Wandrille Minart (président)
mef08ardennes@gmail.com**

Simplification : bilan de la mandature 2014-2019.



On entend souvent dire que la législation européenne est compliquée, qu'elle se complique sans cesse et devient inextricable pour les citoyens. Pourtant, depuis le début des années 2000, et plus encore depuis l'arrivée de la Commission Juncker en 2014, des efforts importants de simplification ont été réalisés par la Commission européenne.

Le programme REFIT, initié en 2015, est un des outils utilisés. Le mot anglais "refit" signifie littéralement "refaire". Ce programme a pour objectif de s'assurer que la législation de l'UE produit les avantages attendus, pour les citoyens comme pour les entreprises, tout en diminuant les lourdeurs administratives et les coûts.

Il s'agit notamment de mieux préparer les textes législatifs en amont (par des études d'impact, des consultations, etc.), de suivre leur application sur le terrain pour analyser les éventuelles complications qu'ils entraînent, de les réviser autant que nécessaire, de simplifier en retirant les textes obsolètes ou redondants. Un tableau de bord REFIT donne un aperçu détaillé des résultats atteints dans les différents domaines. Sur une plateforme "Aidez-nous à réduire les formalités" chacun peut apporter sa contribution pour améliorer ce qui semble trop contraignant, mais aussi sur les risques qu'il pourrait y avoir, dans certains cas, à trop simplifier.

L'attention des institutions européennes et nationales se porte aussi aujourd'hui plus nettement sur la "subsidiarité". C'est le principe selon lequel une action publique, lorsqu'elle est nécessaire, revient à l'entité compétente la plus proche des citoyens

directement concernés par cette action. L'objectif est que les textes européens ne portent que sur les sujets qui ne peuvent pas être réglés au seul niveau des États membres. Par exemple, la qualité de l'air doit être régulée au niveau européen, alors que les limitations de vitesse sur les routes secondaires relèvent de chacun des États membres.

Le bilan de la Commission Juncker devant le Parlement européen, le 22 octobre, a permis au Président sortant de la Commission de résumer ainsi le travail accompli pour limiter l'inflation législative : « Nous avons présenté 83% d'initiatives législatives en moins par rapport aux commissions précédentes. Nous avons retiré 142 propositions législatives et nous en avons modernisés 162 existantes (...) ». Si la nouvelle Commission européenne, les autres institutions et nos autorités nationales poursuivent ce travail de simplification, personne ne devrait plus dire que l'Union européenne est une chose tentaculaire qui décide de tout jusqu'à la forme des concombres.

Pour en savoir plus

1-https://ec.europa.eu/info/law/law-making-process/evaluating-and-improving-existing-laws/refit-making-eu-law-simpler-and-less-costly_fr
2-https://ec.europa.eu/commission/sites/beta-political/files/review-juncker-commission-speech_fr.pdf

Protection des lanceurs d'alerte.



Le rôle des lanceurs d'alerte est apparu évident aux yeux d'un large public lors d'affaires touchant le renseignement, la finance, la torture, l'environnement, etc. L'exemple récent d'Irène Frachon, médecin ayant alerté sur les effets indésirables

graves d'un médicament néanmoins maintenu longtemps sur le marché (Mediator), est éloquent. Et la protection de ces personnes contre l'entrave, les représailles, etc., apparaît bien nécessaire.

Le 7 octobre 2019, le Conseil des ministres européens de la justice a adopté la directive sur "la protection des personnes qui signalent les violations du droit de l'Union européenne", dite directive "lanceurs d'alerte". Déjà votée à une écrasante majorité par le Parlement européen en avril 2019, cette directive peut maintenant entrer en vigueur et être transposée par les États membres.

Son champ d'application est large : finances (dont blanchiment de capitaux et financement du terrorisme), sécurité des transports, sûreté nucléaire, protection de la santé, de l'environnement, de la vie privée, sécurité des réseaux, etc. Les personnes concernées sont celles qui signalent des violations, effectives ou potentielles, du droit européen, au sein d'une organisation ou d'une entreprise, publique ou privée, dans laquelle elles travaillent ou ont travaillé, ou avec laquelle elles ont été en contact dans le cadre de leur travail.

Sont interdites toutes formes de représailles : harcèlement, licenciement, orientation vers un traitement psychiatrique, etc. Selon les cas, des mesures de soutien psychologique, juridique, financier, etc. doivent être mises en place. Il s'agit en résumé, selon les mots de la ministre finlandaise de la justice (*): « de garantir dans toute l'Union un niveau élevé de protection aux lanceurs d'alerte qui ont le courage de parler ».

(*) Jusqu'en décembre 2019, la Finlande coordonne les Conseils des ministres européens, puis ce sera au tour de la Croatie pour le premier semestre 2020.

La France transposera sans doute rapidement ce texte qui complètera et renforcera la loi de 2016, dite loi Sapin-2, dont le chapitre II concernait la protection des lanceurs d'alerte.

Pour en savoir plus

<https://www.consilium.europa.eu/fr/press/press-releases/2019/10/07/better-protection-of-whistle-blowers-new-eu-wide-rules-to-kick-in-in-2021/>

Sommet social tripartite 2019.

Le dialogue social dans l'Union européenne passe par de multiples canaux dont le Sommet social tripartite. Cette instance réunit chaque année les partenaires sociaux, les gouvernements et la Commission européenne.

En 2019, il s'est réuni le 16 octobre à Bruxelles. Y ont participé des représentants de la Confédération européenne des syndicats, du Centre européen des employeurs et entreprises fournissant des services publics, de l'Union européenne de l'artisanat et des PME, de la Confédération européenne des cadres, de BusinessEurope (les sociétés privées), du Conseil des chefs d'États et de gouvernements (dont le Président Donald Tusk), de la Commission européenne (dont le Président Jean-Claude Juncker).

La transition vers une économie neutre pour le climat a été le premier point à l'ordre du jour, signe d'une réelle prise en compte des questions environnementales. Il s'agit de préparer à la transition les régions européennes et les travailleurs, en particulier peu qualifiés, qui pourraient pâtir du déclin de certaines activités mises en cause dans le changement climatique. L'objectif est d'aider les entreprises et les emplois à s'adapter à l'évolution du paysage économique, notamment en soutenant

les travailleurs dans leur reconversion ou dans l'augmentation de leur qualification. Il a également été question de l'investissement dans les compétences et des défis industriels pour l'avenir : innovation, durabilité, etc.

Dire encore qu'on ne se préoccupe ni d'écologie ni de social au niveau européen, c'est colporter une idée fausse.

Pour en savoir plus

<https://www.consilium.europa.eu/fr/press/press-releases/2019/10/16/main-messages-from-the-tripartite-social-summit/>

Rapport d'étape sur la politique migratoire.

Le 16 octobre 2019, la Commission européenne a adressé au Parlement européen et aux gouvernements un rapport sur ce qui a été fait depuis 4 ans en matière de migration. Des données concrètes à lire avant d'affirmer que l'Union européenne ne fait rien dans ce domaine. On n'en est plus à la simple gestion de crise même s'il reste beaucoup à faire.

Pour la solidarité avec les États membres où arrivent les migrants : l'agence Frontex des garde-frontières et garde-côtes, le Bureau européen d'appui en matière d'asile, et Europol (coopération des services répressifs) ont mobilisé sur le terrain 2300 personnes ; la Grèce a reçu 2,2 milliards d'euros comme contribution à l'accueil des demandeurs d'asile, l'Italie 1 milliard d'euros, etc. ; le renforcement de Frontex est prévu : 10 000 garde-côtes et du matériel dédié (bateaux, avions, véhicules) pour apporter plus de soutien aux États membres concernés.

Pour la coopération avec les pays tiers d'où partent et où transitent les migrants : 9,7 milliards d'euros ont été mobilisés pour s'attaquer

aux causes profondes de la migration irrégulière, protéger les réfugiés, soutenir les communautés d'accueil, permettre les retours au pays, etc.

Des avancées ont également été réalisées en termes de réinstallation, de propositions pour la réforme du droit d'asile, de coordination européenne.

Selon ce rapport, les travaux et les mesures immédiates supplémentaires qui s'imposent sont l'amélioration des conditions d'accueil en Méditerranée orientale, l'accroissement de la solidarité en matière de recherches et de sauvetage et l'accélération des évacuations depuis la Lybie. Des défis majeurs à relever.

Pour en savoir plus

1- https://ec.europa.eu/home-affairs/sites/homeaffairs/files/what-we-do/policies/european-agenda-migration/20191016_com-2019-481-report_en.pdf (en anglais)

2- https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/en/FS_19_6076 (en anglais)

3- Le rapport complet et les fiches thématiques ne sont disponibles qu'en anglais, mais un résumé est accessible en français dans le communiqué suivant : https://europa.eu/rapid/press-release_IP-19-6075_fr.htm

Interreg Caraïbes contre les algues sargasses.

Depuis une vingtaine d'années, l'invasion des côtes des Caraïbes par les algues sargasses cause une grave pollution (avec émanations d'anhydride sulfureux et destruction de l'écosystème) et un déclin du tourisme dans les zones concernées dont les Antilles françaises.

La Conférence internationale Sargasses, organisée du 23 au 26 octobre 2019 par le gouvernement français et la région Guadeloupe, a permis de déclencher un plan d'envie pour la collecte et la valorisation de ces algues dans les territoires concernés.



Elle a réuni non seulement les autorités locales et nationales de nombreux territoires, mais aussi des chercheurs, des entrepreneurs et la société civile pour mettre en commun des stratégies de surveillance et d'alerte, mais aussi de lutte pour répondre à l'ampleur du fléau en tenant compte du changement climatique.

Le programme caribéen de coopération de lutte contre les sargasses (SARG'COOP), lancé lors de cette conférence, est financé par un fonds européen : le Fonds Interreg Caraïbes. Les actions financées touchent à la prévision, la prévention des risques, les moyens de collecte, les procédés innovants de valorisation, etc.

Une démonstration remarquable de l'utilité des fonds européens et en particulier des fonds Interreg qui permettent de financer des projets transfrontaliers dans tous les États membres de l'Union européenne dont la France, ici dans ses territoires ultramarins. Qui a dit que tout l'argent de l'Union européenne était donné aux seuls pays de l'est de l'Europe ?

Pour en savoir plus

- 1- <http://regions-france.org/actualites/en-direct-des-regions/une-conference-internationale-sur-les-sargasses-pour-lancer-un-ambitieux-programme-de-cooperation-caribeen>
- 2- https://www.gouvernement.fr/sites/default/files/contenu/piece-jointe/2019/10/declaration_conjointe_-_conference_internationale_sur_les_sargasses_-_26.10.2019.pdf

Le Parquet européen opérationnel en 2020.



Parfois confondu avec la Cour de justice de

l'Union européenne, qui veille depuis 1952 à la bonne application de la législation européenne dans tous les États membres, le Parquet européen est une nouvelle instance.

Créé en 2017, le Parquet euro-

péen a pour mission de lutter contre la fraude portant atteinte au budget de l'Union européenne, fraude qui se chiffre chaque année en dizaines de milliards d'euros. Son pouvoir d'enquête et de poursuites recouvre à ce jour : la fraude concernant les fonds de l'UE, la corruption, le blanchiment de capitaux, la fraude transfrontière à la TVA. La liste des infractions pourrait à l'avenir être étendue pour inclure notamment les fraudes bénéficiant au terrorisme. Les institutions existantes telles que l'Office européen de lutte anti-fraudes (OLAF) et l'Unité européenne de coopération judiciaire (Eurojust) ne pouvaient pas ouvrir d'enquête ni de poursuites pénales.

Le Parquet, dont les magistrats indépendants auront donc des pouvoirs étendus, sera opérationnel en 2020. Il sera dirigé par la roumaine Laura Codruta Kövesi. Il a fallu de longues négociations, en particulier avec la Roumanie, pour que soit nommée cette spécialiste de la lutte contre la corruption. Le choix de cette personne renommée pour sa fermeté donne confiance dans la volonté européenne de ne plus laisser prospérer la fraude.

Un bel exemple du mécanisme de "coopération renforcée", qui consiste à lancer une initiative même quand le Conseil ne parvient pas à le décider à l'unanimité. Ce sont 16 États membres qui ont lancé l'initiative (il en faut au moins 9 selon les traités de l'UE) et aujourd'hui 22 États membres ont rejoint le Parquet européen. Les États restant pourront rejoindre le Parquet à tout moment.

Pour en savoir plus

- 1- <https://www.consilium.europa.eu/fr/policies/eppo/>
- 2- <https://www.europarl.europa.eu/news/fr/press-room/20190923IPR61749/laura-codruta-kovesi-sera-la-cheffe-du-parquet>



Et aussi

Autorité européenne du travail.

Lancement des activités de cette nouvelle structure, basée à Bratislava et veillant à l'application efficace et équitable des règles sur la mobilité du travail dans l'UE (voir [La Lettre n°9](#) page 4).
https://europa.eu/rapid/press-release_QANDA-19-6056_fr.htm

Initiative européenne d'intervention.

La Norvège, la Suède et l'Italie rejoignent cette initiative de la France pour une culture stratégique militaire commune en vue d'opérations au service de la sécurité européenne. 13 États membres en font donc aujourd'hui partie.
<https://nl.ambafrance.org/Initiative-europeenne-d-intervention-IEI-Entretien-des-ministres-de-la-defense>

Initiative hydrogène.

Lancée par l'Autriche en 2018, elle vise à maximiser le potentiel offert par l'hydrogène pour décarboner le système énergétique. Elle est aujourd'hui signée par 27 États membres (plus l'Islande et la Suisse), la Suède venant de rejoindre les 26 autres.
1- <https://www.eu2018.at/latest-news/news/09-18-Informal-meeting-of-energy-ministers.html> (en anglais)
2- <https://data.consilium.europa.eu/doc/document/ST-11968-2019-INIT/en/pdf> (anglais)

Indications géographiques protégées.

À l'occasion de la visite en Chine du Président français début novembre, à laquelle participait notamment le Commissaire européen chargé de l'agriculture et bientôt du commerce, un accord bilatéral UE-Chine a été signé reconnaissant 100 indications géographiques protégées de chacun des partenaires.
https://europa.eu/rapid/press-release_IP-19-6200_fr.htm

Cloud européen.

L'Allemagne et la France ont adopté un projet de réseau européen de plateformes virtuelles (alias "cloud") de nature à garantir l'accessibilité et la sécurité des données stockées par les européens aujourd'hui dépendants des géants internationaux du numérique.
<https://allemagne.diplo.de/frdz-fr/aktuelles/02-Europe/-/2261076>

Brexit - Protection des travailleurs européens.

Un règlement élargissant l'application du fonds européen d'ajustement à la mondialisation (FEM) aux travailleurs licenciés en raison du Brexit est en cours d'adoption.
<https://www.euractiv.fr/section/avenir-de-l-ue/news/eu-globalisation-adjustment-fund-should-cushion-brexit-consequences/>